



BANQUE PRIVÉE  
**EDMOND DE ROTHSCHILD**  
EUROPE





# Pilier III de Bâle II 2010

- 6 Introduction
- 7 Périmètre du pilier III
- 8 Gestion des risques et adéquation des fonds propres

## 1. Introduction

Première banque suisse à s'implanter au Grand-Duché de Luxembourg en 1969, la Banque Privée Edmond de Rothschild Europe avait à l'origine pour objet de recevoir les placements fiduciaires en provenance du siège genevois. A partir du milieu des années 1980, la BPERE s'est développée sur les activités de banque privée puis de dépôts en garde et d'administration de fonds communs de placement.

Spécialisée dans la gestion de fortune, l'administration et la garde de fonds ainsi que dans la gestion patrimoniale globale (family office), la BPERE compte aujourd'hui plus de 700 collaborateurs et s'impose donc comme la plus importante banque suisse de la place luxembourgeoise.

Dans le cadre du pilier III du nouvel accord sur la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres dit « Bâle II » (ci-après « Bâle II »), le Comité de Bâle a défini un ensemble d'exigences visant à améliorer la transparence financière des banques vis-à-vis du marché afin de permettre à des tiers d'apprécier l'adéquation de leurs fonds propres au regard de leurs profils de risque.

Les recommandations du nouvel accord ont été transposées dans une directive européenne; directive qui a été transposée ensuite dans le droit luxembourgeois sous la forme d'une circulaire émise par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Le présent document a pour objectif de répondre aux exigences de la partie XIX « Informations à publier par les établissements de crédit » de la circulaire CSSF 06/273 relative à l'adéquation des fonds propres. Ce document est un complément aux informations publiées dans les comptes annuels audités 2010 de la BPERE.

## 2. Périmètre du pilier III

Le périmètre du présent rapport porte sur la Banque Privée Edmond de Rothschild Europe (ci-après la « Banque ») ainsi que sur ses quatre succursales établies respectivement en Belgique, en Espagne, en Italie et au Portugal.

La Banque est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Aucun obstacle significatif, actuel ou prévisible, en droit comme en fait, ne devrait empêcher le transfert rapide de fonds propres ou le remboursement rapide de passifs entre Banque Privée Edmond de Rothschild SA (ci-après la « Maison Mère ») et la Banque ainsi qu'entre la Banque et ses filiales.



**BANQUE PRIVÉE**  
**EDMOND DE ROTHSCHILD**  
**EUROPE**

### 3. Gestion des risques et adéquation des fonds propres

#### 3.1 Principes généraux

La politique de gestion des risques et d'adéquation des fonds propres de la Banque s'inscrit rigoureusement dans le cadre des politiques de risques et de fonds propres définies au niveau du Groupe Banque Privée Edmond de Rothschild SA (ci-après le « Groupe ») par sa Maison Mère. Conformément à cette politique, la Banque assure la gestion des risques et l'adéquation des fonds propres à travers un cadre compréhensif de principes, une structure organisationnelle, des limites et des processus étroitement liés aux activités de la Banque et à la nature des risques auxquels elle est ou pourrait être exposée.

En adéquation avec la circulaire CSSF 06/273 (transposition de la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres), la politique de gestion des risques et d'adéquation des fonds propres fait l'objet d'un rapport annuel « Rapport sur le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP<sup>1</sup>) » validé par le Conseil d'Administration de la Banque et à destination de l'autorité de contrôle luxembourgeoise. Ce rapport participe au dialogue entre cette dernière et la Banque en matière de risques et d'adéquation des fonds propres.

Le rapport doit, entre autres, porter sur l'appréciation de l'ensemble des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée, leurs sensibilités à des scénarios de crise et leurs évolutions attendues à la lumière de la stratégie de développement de la Banque. Une fois les risques identifiés et quantifiés, la Banque détermine le capital à mobiliser de manière prospective pour couvrir ses risques ou met en oeuvre les procédures de gestion et de contrôle appropriées pour les risques, tels que le risque de liquidité, qui ne peuvent être couverts par du capital.

Ce dispositif d'évaluation interne est intégré dans les différents processus décisionnels et de gestion de la Banque à travers différents mécanismes comme les analyses de sensibilité à des scénarios de crise ou des Comités tels que le Comité des Crédits ou le Comité ALM.

#### 3.2 Organisation de la gestion des risques

Depuis le mois de mars 2008, la Banque s'est dotée d'une fonction centralisée de gestion des risques.

La création de cette fonction répond à un triple objectif :

- Adapter le dispositif de gestion des risques (politique de risques, processus, méthodologies et outils) aux évolutions attendues des activités et des risques de la Banque ;
- Participer à la gestion quotidienne des risques en collaboration avec les différents métiers et départements de la Banque ;
- Conseiller le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration dans les domaines de la gestion des risques et de la planification des fonds propres.

Dans une logique d'efficacité et de transversalité, le département Gestion des Risques est positionné au cœur même du dispositif de contrôle et de gestion de la Banque. Ce positionnement lui permet, entre autres, d'avoir un accès direct aux différents organes de direction de la Banque, au Conseil d'Administration ou encore au département Gestion des Risques de la Maison Mère.

De plus, le responsable du département Gestion des Risques est membre du Comité des Risques du Groupe.

<sup>1</sup>Internal Capital Adequacy Assessment Process.

### 3.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

#### 3.3.1 FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres prudentiels de la Banque sont calculés conformément aux exigences de la circulaire CSSF 06/273 et se composent des éléments suivants :

- Les fonds propres de base qui regroupent le capital libéré, les bénéfices reportés, les réserves éligibles et les écarts de valorisation assimilés à des fonds propres de base ;
- Les fonds propres complémentaires qui se limitent aux écarts de valorisation assimilés à des fonds propres complémentaires ;
- Les déductions qui comprennent 5 participations dans des établissements financiers dans lesquels la Banque détient plus de 10 % du capital ;
- Comment en 2009, les fonds propres éligibles de la Banque sont quasi exclusivement composés de fonds propres de base («Core Tier I»).

Fonds propres éligibles (en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>Fonds propres de base</b>	<b>179,9</b>	<b>165,7</b>
- Capital libéré	31,5	31,5
- Réserves	101,6	88,5
- Bénéfice reporté	14,9	15,0
- Réserves de réévaluation	31,9	30,7
<b>Fonds propres complémentaires</b>	<b>7,2</b>	<b>6,1</b>
- Plus values sur actions	5,9	4,8
- Postes spéciaux avec une quote-part de réserve	1,3	1,3
<b>Éléments à déduire des fonds propres</b>	<b>-4,5</b>	<b>-3,7</b>
- Priadvisory Holding (100%)	-2,4	-2,5
- EdR Investment Advisors* (99,92%)	-1,2	-0,6
- Edmond de Rothschild Intl Fund Bermuda (14,75%)	-0,8	-0,4
- LCF Edmond de Rothschild Conseil (99,99%)	-0,1	-0,2
- Iberian Renewable Energies S.à.r.l. (100%)	-0,01	-0,01
<b>Total</b>	<b>182,6</b>	<b>168,1</b>

\* Anciennement Pri Investment

### 3.3.2 EXIGENCES DE FONDS RÉGLEMENTAIRES PAR TYPOLOGIE DE RISQUES

Dans le cadre du pilier I de Bâle II, la Banque doit calculer ses besoins en fonds propres réglementaires minimums pour couvrir trois typologies de risques avec respectivement les risques de crédit, de marché et opérationnel.

A cette fin, la Banque a retenu les méthodologies réglementaires les plus appropriées à son organisation et ses activités ; à savoir :

Typologie de risque	Méthodologie retenue
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard
Risque opérationnel	Approche standard

En outre, dans le cadre de la prise en compte de techniques d'atténuation du risque de crédit, la Banque a choisi la méthode générale à l'exception des garanties personnelles pour lesquelles la Banque utilise la méthode de substitution.

Les tableaux ci-après détaillent les exigences de fonds propres réglementaires de la Banque par typologie de risque et par classe d'exposition au 31 décembre 2010 et 2009.

31 DÉCEMBRE 2010

Typologie de risque	Approche Bâle II	Classe d'exposition	Risque pondéré après atténuation*	Exigence de fonds propres*
Risque de crédit	Standard	Administrations centrales et banques centrales	0,0	0,0
		Entités du secteur public	0,0	0,0
		Etablissements	167,9	13,4
		Entreprises <sup>2</sup>	289,8	23,2
		Parts d'organisme de placement collectif	5,4	0,4
		Autres	68,8	5,5
		<b>Total</b>		<b>531,9</b>
Risque de marché	Standard	Risque de change	13,8	1,1
Risque opérationnel	Standard		323,7	25,9
<b>Total</b>			<b>869,4</b>	<b>69,5</b>

\*en millions d'euros

31 DÉCEMBRE 2009

Typologie de risque	Approche Bâle II	Classe d'exposition	Risque pondéré après atténuation*	Exigence de fonds propres*
Risque de crédit	Standard	Administrations centrales et banques centrales	0,0	0,0
		Entités du secteur public	0,0	0,0
		Etablissements	106,9	8,6
		Entreprises <sup>2</sup>	272,7	21,8
		Parts d'organisme de placement collectif	8,9	0,7
		Autres	67,1	5,4
		<b>Total</b>		<b>455,6</b>
Risque de marché	Standard	Risque de change	31,8	2,5
Risque opérationnel	Standard		313,2	25,1
<b>Total</b>			<b>800,6</b>	<b>64,1</b>

\*en millions d'euros

<sup>2</sup> La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

### 3.3.3 RATIOS DE SOLVABILITÉ

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 06/273, la Banque est autorisée à calculer un ratio de solvabilité simplifié.

Le tableau suivant résume les éléments constitutifs du ratio de solvabilité simplifié et le ratio Tier I.

	31.12.2010 (en millions d'euros)	31.12.2009 (en millions d'euros)
Fonds propres éligibles	182,6	168,1
Exigences minimales pour couvrir		
- Risque de crédit	42,5	36,5
- Risque de marché	1,1	2,5
- Risque opérationnel	25,9	25,1
Ratio de solvabilité simplifié (%)	21,00	20,99
Ratio Tier I (%)	20,44	20,50

Le seuil minimum du ratio de solvabilité à respecter par tout établissement de crédit est fixé réglementairement à 8 %.

Les deux ratios mentionnés ci-avant positionnent la Banque parmi les meilleurs acteurs de la place financière luxembourgeoise et reflète une politique de gestion des risques prudente et dédiée à la préservation des intérêts des clients et de l'actionnariat.

### 3.3.4 FONDS PROPRES INTERNES

En conformité avec les exigences du pilier II de Bâle II, la Banque a défini ses fonds propres internes sur base des fonds propres réglementaires ajustés d'un pourcentage des résultats en cours et ce, en ligne avec la politique de distribution de dividendes de la Banque.

L'évolution des fonds propres réglementaires et internes ainsi que les besoins de fonds propres sont évalués sur base d'un plan triennal intégrant le plan de développement stratégique, les sources de fonds propres et l'évolution attendue du profil de risque de la Banque.

### 3.3.5 RISQUES PILIER I

#### Risque de crédit et de contrepartie

##### Définition du risque

Le risque de crédit et de contrepartie (collectivement, le « risque de crédit ») est défini comme le risque de dégradation de la qualité ou de défaillance d'une contrepartie amenant cette dernière à ne pas remplir ses obligations contractuelles vis-à-vis de la Banque.

##### Gestion du risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit couvrant un large spectre de sous-catégories de risques et d'activités, l'analyse de ce risque est structurée ci-après selon les deux grandes activités de crédit exercées par la Banque ; à savoir l'activité de crédit à la clientèle et l'activité interbancaire.

### Activité de crédit à la clientèle

Le positionnement des crédits comme accessoire dans l'offre de produits et de services à la clientèle ainsi que la politique très stricte et prudente d'octroi de crédit sont le reflet d'une faible appétence de la Banque au risque de crédit et de contrepartie.

En outre, tout crédit octroyé par la Banque doit être collatéralisé par des sûretés financières répondant à des critères draconiens en termes de diversification, de liquidité, de valorisation, de notation et de couverture géographique ou par des garanties personnelles (exclusivement des cessions de polices d'assurance-vie ou des garanties bancaires à première demande émises par des établissements de crédit de première qualité).

L'analyse de la qualité des collatéraux par attribution d'une valeur lombard ou équivalent-risque est réalisée par une cellule spécifique dépendant du département de Gestion des Risques. Chaque sûreté financière fait l'objet d'une analyse différenciée en fonction de la typologie d'actif et couvre un large spectre de critères tels que la liquidité, l'existence d'une valorisation fiable, la notation de l'actif (ex : titres de créance), la durée résiduelle (ex : titres de créance), le type d'émetteur (ex : titres de créance), la nationalité de l'émetteur, la devise, la couverture géographique (ex : OPC), la diversification (ex : OPC) ou encore le niveau d'endettement (ex : OPC).

Les analyses d'actifs de type OPC, produit dérivé et produit structuré font systématiquement l'objet d'une revue et d'une validation par le Comité de Pondérations Lombard multidisciplinaire.

Outre le fait de répondre à des critères d'éligibilité individuels, les sûretés financières et les garanties personnelles en couverture d'un crédit doivent aussi respecter des règles strictes en matière de diversification telles que l'absence de corrélation entre le débiteur et les sûretés / garanties personnelles ou encore un nombre minimum de collatéraux différents.

La transposition de cette politique rigoureuse amène la Banque à exiger une sur-collatéralisation systématique dont le pourcentage varie en fonction du type de sûretés financières et/ou de garanties personnelles et du degré de diversification de ces dernières.

Cette politique prudente est renforcée par le dispositif de gouvernance mis en place et ce, aux différentes étapes du cycle de vie des crédits avec un ensemble de contrôles réalisés par différents acteurs de la Banque dont le Comité des Crédits, pièce maîtresse du dispositif.

### Activité interbancaire

L'appétence de la Banque pour le risque de crédit et de contrepartie des activités interbancaires est faible. Ces activités interbancaires, essentiellement des placements et des opérations de change à terme, n'ont pour objectif que l'accompagnement de la clientèle dans ses besoins.

La sélection des contreparties, réalisée en collaboration avec la Maison Mère, est basée sur des critères qualitatifs et quantitatifs en ligne avec les meilleures pratiques de marché.

Par ailleurs, la Banque recourt de manière importante à des techniques d'atténuation du risque de crédit telles que les opérations de prise en pension en tripartite et auprès de contreparties centrales, les dépôts auprès de la Banque centrale du Luxembourg et/ou les accords cadres de compensation.

Dans le cadre des opérations de prise en pension, la Banque cherche à optimiser l'équilibre entre diversification des contreparties et qualité du panier de collatéraux admissibles. Pour les opérations de prise en pension en tripartite, les collatéraux se limitent exclusivement aux titres de créance émis par des administrations centrales<sup>3</sup>, des banques centrales<sup>3</sup>, des banques multilatérales de développement et des organisations internationales<sup>4</sup>. Pour les opérations de prise en pension auprès de la contrepartie centrale allemande Eurex Repo, les collatéraux appartiennent au panier EUR GC Pooling ECB<sup>5</sup> et sont donc éligibles comme garantie auprès de la Banque centrale européenne. Les collatéraux reçus sont vérifiés quotidiennement afin de s'assurer du respect des critères d'éligibilité et de la qualité de ces derniers. De plus, ces collatéraux sont évalués à la valeur de marché et réajustés quotidiennement.

Afin de minimiser le risque de contrepartie des dépôts non-collatéralisés, la politique mise en œuvre par la Banque vise à diversifier les contreparties par le biais de limites très faibles régulièrement mise à jour et d'une gestion dynamique de l'utilisation de ces limites en étroite collaboration avec sa Maison Mère.

Les limites de contrepartie bancaire par typologie d'instrument (dépôts interbancaires, opérations de prise en pension, dépôts fiduciaires, opérations de change au comptant et opérations de change à terme) sont fixées par le Comité

du Conseil de la Banque et de sa Maison Mère pour l'ensemble du Groupe. Elles font l'objet d'une revue régulière à l'initiative de la Maison Mère ou sur demande de la Banque.

#### Utilisation de notations d'organismes externes d'évaluation du crédit

Dans le cadre de la quantification des besoins en fonds propres au titre du risque de crédit des actifs à risque, la Banque utilise les notations de deux organismes externes d'évaluation du crédit ; à savoir Moody's et Standard & Poor's et ce, pour les classes d'exposition suivantes :

- Administrations centrales et banques centrales ;
- Entités du secteur public ;
- Etablissements ;
- Entreprises.

La correspondance des évaluations de ces deux organismes externes d'évaluation du crédit aux échelons de qualité de crédit est identique à celle de la circulaire CSSF 06/273 telle qu'illustrée ci-après.

Le tableau ci-dessous reprend la mise en équivalence des notations aux échelons de qualité de crédit utilisée par la Banque.

Echelons de qualité de crédit	1	2	3	4	5	6
Notation Moody's	Aaa à Aa3	A1 à A3	Baa1 à Baa3	Ba1 à Ba3	B1 à B3	Caa1 et en-dessous
Notation Standard & Poor's	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à BB-	B+ à B-	CCC+ et en-dessous

<sup>3</sup> Les administrations centrales et les banques centrales éligibles doivent avoir au minimum un rating Standard & Poor's de « A ».

<sup>4</sup> Les banques multilatérales de développement et les organisations internationales éligibles se limitent uniquement à celles bénéficiant d'une pondération de 0 % dans le cadre de la circulaire CSSF 06/273 relative à l'adéquation des fonds propres.

<sup>5</sup> Le panier de collatéraux EUR GC Pooling ECB est composé de : +/- 3 000 titres émis par des banques centrales, des administrations centrales, des autorités locales ou régionales et des organismes supranationaux ; +/- 5 000 titres de type lettre de gage classique ou «jumbo» émis par des établissements de crédit et des agences de crédit à la consommation.

### Expositions au risque de crédit de contrepartie

Les instruments financiers dérivés de gré à gré utilisés par la Banque se limitent aux contrats de change à terme et ont un objectif exclusif de couverture du risque de change (couverture des opérations de change initiées par la clientèle).

La prise en compte du risque de crédit de contrepartie afférent à ces instruments financiers est réalisée sur

base de la méthode du risque initial conformément à la réglementation en vigueur.

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier l'exposition au risque de crédit de contrepartie de la Banque ainsi que l'impact des techniques d'atténuation sur ce dernier au 31 décembre 2010 et 2009.

Instruments dérivés	31.12.2010 (en millions d'euros)	31.12.2009 (en millions d'euros)
Montant notionnel	13 765,0	9 381,0
Juste valeur positive brute	176,3	71,6
Valeur exposée au risque brut	277,1	189,1
<i>Dont échéance &lt; 1 an</i>	<i>274,1</i>	<i>189,1</i>
Valeur exposée au risque net	142,4	94,9
Actifs à risque pondérés	33,9	24,7
Exigences de fonds propres	2,7	2,0

L'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit de contrepartie permet à la Banque de réduire de 50 % la valeur exposée au risque. En outre, la Banque a mis en place des mécanismes d'appels de marge avec les principales contreparties bancaires avec lesquelles elle travaille.

### Expositions au risque de crédit et au risque de dilution

Les expositions publiées dans les différents tableaux de cette section regroupent :

- Les montants nets des postes à risque de l'actif ;
- Les montants bruts des postes d'engagement du hors-bilan ; à savoir la partie non-utilisée des lignes de crédit « committed » et les montants des garanties émises par la Banque au profit de tiers ;
- Le montant en équivalent-risque des opérations de change à terme.

## Expositions par classe d'exposition

Les tableaux ci-dessous reprennent le total des expositions réparti par classe d'exposition au 31 décembre 2010 et 2009.

## 31 DÉCEMBRE 2010

Classe d'exposition	Pondération %	Moyenne annuelle de la valeur exposée*	Valeur exposée avant atténuation*	Valeur exposée après atténuation*	Actifs à risque pondérés*	Exigences de fonds propres*
Administrations centrales et banques centrales	0	160,9	176,6	176,6	0,0	0,0
Entités du secteur public	0	22,4	21,8	21,8	0,0	0,0
Etablissements	20	3 007,2	3 429,6	978,0	167,9	13,4
Entreprises <sup>6</sup>	20 100	0,013 1 159,5	0,011 1 205,5	0,011 289,8	0,002 289,8	0,002 23,2
Parts d'organismes de placement collectif	100	5,4	5,4	5,4	5,4	0,4
Autres expositions	0 100	2,6 126,7	2,9 126,9	2,9 68,8	0,0 68,8	0,0 5,5
<b>Total</b>		<b>4 484,7</b>	<b>4 968,7</b>	<b>1 543,3</b>	<b>531,9</b>	<b>42,5</b>

\*en millions d'euros

<sup>6</sup>La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

31 DÉCEMBRE 2009

Classe d'exposition	Pondération %	Moyenne annuelle de la valeur exposée*	Valeur exposée avant atténuation*	Valeur exposée après atténuation*	Actifs à risque pondérés*	Exigences de fonds propres*
Administrations centrales et banques centrales	0	360,7	395,7	395,7	0,0	0,0
Entités du secteur public	0	21,5	22,4	22,4	0,0	0,0
Etablissements	20	2 927,9	2 602,2	534,5	106,9	8,6
Entreprises <sup>6</sup>	20 100	18,6 1 054,8	0,007 1 067,8	0,007 272,7	0,001 272,7	0,0001 21,8
Parts d'organismes de placement collectif	100	6,1	8,9	8,9	8,9	0,7
Autres expositions	0 100	2,6 119,4	2,3 119,4	2,3 67,1	0,0 67,1	0,0 5,4
<b>Total</b>		<b>4 511,6</b>	<b>4 218,7</b>	<b>1 303,6</b>	<b>455,6</b>	<b>36,5</b>

\*en millions d'euros

<sup>6</sup>La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

Expositions par classe d'exposition et par échelon de qualité de crédit

Les tableaux ci-dessous reprennent le total des expositions réparti par classe d'exposition et par échelon de qualité de crédit au 31 décembre 2010 et 2009.

31 DÉCEMBRE 2010

Classe d'exposition	Echelon de qualité de crédit <sup>7</sup>	Valeur exposée avant atténuation*	Valeur exposée après atténuation*	Actifs à risque pondérés*	Exigences de fonds propres*
Administrations centrales et banques centrales	1	176,6	176,6	0,0	0,0
Entités du secteur public	1	21,8	21,8	0,0	0,0
Etablissements	2	3 429,6	978,0	167,9	13,4
Entreprises <sup>8</sup>	1	0,011	0,011	0,002	0,002
	NA <sup>9</sup>	1 205,5	289,8	289,8	23,2
Parts d'organismes de placement collectif	NA <sup>9</sup>	5,4	5,4	5,4	0,4
Autres expositions	NA <sup>9</sup>	129,8	71,8	68,8	5,5
<b>Total</b>		<b>4 968,7</b>	<b>1 543,3</b>	<b>531,9</b>	<b>42,5</b>

\*en millions d'euros

<sup>7</sup> Utilisation de notations d'organismes externes d'évaluations du crédit.

Cf. Tableau de mise en équivalence des notations aux échelons de qualité de crédit.

<sup>8</sup> La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

<sup>9</sup> Pas de notation disponible.

31 DÉCEMBRE 2009

Classe d'exposition	Echelon de qualité de crédit <sup>7</sup>	Valeur exposée avant atténuation*	Valeur exposée après atténuation*	Actifs à risque pondérés*	Exigences de fonds propres*
Administrations centrales et banques centrales	1	395,7	395,7	0,0	0,0
Entités du secteur public	1	22,4	22,4	0,0	0,0
Etablissements	2	2 602,2	534,5	106,9	8,6
Entreprises <sup>8</sup>	1	0,007	0,007	0,001	0,00001
	NA <sup>9</sup>	1 067,8	272,7	272,7	21,8
Parts d'organismes de placement collectif	NA <sup>9</sup>	8,9	8,9	8,9	0,7
Autres expositions	NA <sup>9</sup>	121,7	69,4	67,1	5,4
<b>Total</b>		<b>4 218,7</b>	<b>1 303,6</b>	<b>455,6</b>	<b>36,5</b>

\*en millions d'euros

<sup>7</sup> Utilisation de notations d'organismes externes d'évaluations du crédit.

Cf. Tableau de mise en équivalence des notations aux échelons de qualité de crédit.

<sup>8</sup> La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.<sup>9</sup> Pas de notation disponible.

### Expositions par classe d'exposition et par zone géographique

Les tableaux ci-dessous reprennent le total des expositions réparti par classe d'exposition et par zone géographique au 31 décembre 2010 et 2009.

#### 31 DÉCEMBRE 2010

Classe d'exposition	Europe*	Amériques*	Reste du monde*	Total*
Administrations centrales et banques centrales	176,6	0,0	0,0	176,6
Entités du secteur public	21,8	0,0	0,0	21,8
Etablissements	3 377,2	24,7	27,7	3 429,6
Entreprises <sup>8</sup>	1 055,6	82,2	67,7	1 205,5
Parts d'organismes de placement collectif	4,5	0,0	0,9	5,4
Autres expositions	129,3	0,0	0,5	129,8
<b>Total</b>	<b>4 765,0</b>	<b>106,9</b>	<b>96,8</b>	<b>4 968,7</b>

\*en millions d'euros

Plus de 95 % des expositions de la Banque se concentrent en Europe et, plus particulièrement au sein de l'Eurozone.

<sup>8</sup>La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

31 DÉCEMBRE 2009

Classe d'exposition	Europe*	Amériques*	Reste du monde*	Total*
Administrations centrales et banques centrales	395,7	0,0	0,0	395,7
Entités du secteur public	22,4	0,0	0,0	22,4
Etablissements	2 575,8	19,5	6,9	2 602,2
Entreprises <sup>8</sup>	907,9	71,6	88,3	1 067,8
Parts d'organismes de placement collectif	3,7	0,0	5,2	8,9
Autres expositions	121,3	0,0	0,4	121,7
<b>Total</b>	<b>4 026,8</b>	<b>91,1</b>	<b>100,8</b>	<b>4 218,7</b>

\*en millions d'euros

<sup>8</sup>La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

Expositions par classe d'exposition et par secteur économique

Les tableaux ci-dessous reprennent le total des expositions réparti par classe d'exposition et par secteur économique au 31 décembre 2010 et 2009.

31 DÉCEMBRE 2010

Classe d'exposition	Banques centrales*	Banques*	Entreprises*	OPC*	Ménages*	Autres expositions*	Total*
Administrations centrales et banques centrales	176,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	176,6
Entités du secteur public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,8	21,8
Etablissements	0,0	3 428,2	1,4	0,0	0,0	0,0	3 429,6
Entreprises <sup>10</sup>	0,0	0,0	393,3	554,3	257,9	0,0	1 205,5
Parts d'organismes de placement collectif	0,0	0,0	0,0	5,4	0,0	0,0	5,4
Autres expositions	0,0	0,3	16,3	0,0	0,0	113,2	129,8
<b>Total</b>	<b>176,6</b>	<b>3 428,5</b>	<b>411,0</b>	<b>559,7</b>	<b>257,9</b>	<b>135,0</b>	<b>4 968,7</b>

\*en millions d'euros

Le secteur économique « Entreprises » est essentiellement composé de sociétés à vocation patrimoniale.

<sup>10</sup> La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

31 DÉCEMBRE 2009

Classe d'exposition	Banques centrales*	Banques*	Entreprises*	OPC*	Ménages*	Autres expositions*	Total*
Administrations centrales et banques centrales	395,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	395,7
Entités du secteur public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,4	22,4
Etablissements	0,0	2 599,8	2,4	0,0	0,0	0,0	2 602,2
Entreprises <sup>10</sup>	0,0	0,0	386,1	421,0	260,7	0,0	1 067,8
Parts d'organismes de placement collectif	0,0	0,0	0,0	8,9	0,0	0,0	8,9
Autres expositions	0,0	103,7	15,4	0,0	0,0	2,6	121,7
<b>Total</b>	<b>395,7</b>	<b>2 703,5</b>	<b>403,9</b>	<b>429,9</b>	<b>260,7</b>	<b>25,0</b>	<b>4 218,7</b>

\*en millions d'euros

Le secteur économique « Entreprises » est essentiellement composé de sociétés à vocation patrimoniale.

<sup>10</sup> La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

### Expositions par classe d'exposition et par maturité résiduelle

Les tableaux ci-dessous reprennent le total des expositions ventilé par classes d'exposition et par maturité résiduelle au 31 décembre 2010 et 2009.

#### 31 DÉCEMBRE 2010

Classe d'exposition	< 3 mois*	> 3 mois et < 1 an*	> 1 an et < 5 ans*	> 5 ans*	Sans échéance*	Total*
Administrations centrales et banques centrales	176,6	0,0	0,0	0,0	0,0	176,6
Entités du secteur public	21,8	0,0	0,0	0,0	0,0	21,8
Etablissements	3 419,5	10,1	0,0	0,004	0,0	3 429,6
Entreprises <sup>10</sup>	978,3	218,4	2,8	6,0	0,0	1 205,5
Parts d'organismes de placement collectif	0,0	0,0	0,0	0,0	5,4	5,4
Autres expositions	113,5	0,0	0,0	0,0	16,3	129,8
<b>Total</b>	<b>4 709,7</b>	<b>228,5</b>	<b>2,8</b>	<b>6,0</b>	<b>21,7</b>	<b>4 968,7</b>

\*en millions d'euros

Plus de 90 % des expositions ont une échéance résiduelle inférieure à 3 mois.

<sup>10</sup> La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

31 DÉCEMBRE 2009

Classe d'exposition	< 3 mois*	> 3 mois et < 1 an*	> 1 an et < 5 ans*	> 5 ans*	Sans échéance*	Total*
Administrations centrales et banques centrales	395,7	0,0	0,0	0,0	0,0	395,7
Entités du secteur public	22,4	0,0	0,0	0,0	0,0	22,4
Etablissements	2 594,6	7,6	0,0	0,004	0,0	2 602,2
Entreprises <sup>10</sup>	855,6	209,7	0,4	2,1	0,0	1 067,8
Parts d'organismes de placement collectif	0,0	0,0	0,0	0,0	8,9	8,9
Autres expositions	102,7	0,0	0,0	0,0	19,0	121,7
<b>Total</b>	<b>3 971,0</b>	<b>217,3</b>	<b>0,4</b>	<b>2,1</b>	<b>27,9</b>	<b>4 218,7</b>

\*en millions d'euros

#### Dépréciations et provisions sur les expositions au risque de crédit et de dilution

Dans le cadre de sa politique de dépréciation et de provisionnement des créances douteuses, la Banque a mis en œuvre un dispositif d'identification, de quantification et de suivi de ces dernières. Un reporting spécifique est préparé mensuellement par le département des Crédits pour revue et validation par le Comité des Crédits ainsi que par le Comité Exécutif.

Toute créance faisant l'objet d'un retard de paiement et d'un manque de couverture par des collatéraux exprimés en valeur lombard (équivalent-risque) fait l'objet d'un provisionnement.

La Banque comptabilise les revenus d'intérêts relatifs aux crédits accordés uniquement lorsque les intérêts sont effectivement versés. Les revenus d'intérêts sur les crédits partiellement régularisés sont, par principe, intégralement constatés. Les arriérés d'intérêts ne font pas l'objet d'un traitement particulier lors de la détermination des provisions relatives aux crédits.

Pour les créances douteuses, le prorata des intérêts continue à être calculé, les intérêts échus et non payés sont ajoutés au principal mais sont réservés à concurrence de l'intégralité de leur montant et ne sont pas comptabilisés comme revenus.

La Banque comptait en ses livres au 31 décembre 2010 une seule créance importante dont la récupération d'une partie des intérêts (2,7 millions d'euros) est considérée comme douteuse et ce montant a donc été provisionné. Aucune provision sur le capital n'a été comptabilisée, une garantie couvrant ce crédit.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des créances et engagements en retard de paiement en 2010 et en 2009.

Créances et engagements en retard de paiement	31.12.2010 (en millions d'euros)	31.12.2009 (en millions d'euros)
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	2,7	2,6
Reprise de provision	-0,1	-0,2
Dotations	0,5	0,3
<b>Solde</b>	<b>3,1</b>	<b>2,7</b>

Le tableau ci-dessous reprend la répartition par zone géographique des corrections de valeur au 31 décembre 2010 et 2009.

Zone géographique	31.12.2010 (en millions d'euros)	31.12.2009 (en millions d'euros)
Europe	3,0	2,6
Amériques	0,0	0,0
Reste du monde	0,1	0,1
<b>Solde</b>	<b>3,1</b>	<b>2,7</b>

**Techniques d'atténuation du risque de crédit**

Comme décrit dans les sections précédentes, la politique de la Banque en matière de gestion des risques est de maximiser l'utilisation des techniques d'atténuation du risque de crédit avec un recours systématique aux sûretés financières et aux garanties personnelles dans le cadre de l'activité de crédit à la clientèle. Pour les activités interban-

caires, les techniques utilisées sont, entre autres, les opérations de prise en pension ou encore les dépôts réalisés auprès de la Banque centrale du Luxembourg.

Au 31 décembre 2010 et 2009, l'impact des techniques d'atténuation du risque de crédit sur les expositions se présente comme suit :

**31 DÉCEMBRE 2010**

Classe d'exposition	Expositions avant atténuation*	Expositions après atténuation*
Administrations centrales et banques centrales	176,6	176,6
Entités du secteur public	21,8	21,8
Etablissements	3 429,6	978,0
Entreprises <sup>11</sup>	1 205,5	289,8
Parts d'organismes de placement collectif	5,4	5,4
Autres expositions	129,8	71,8
<b>Total</b>	<b>4 968,7</b>	<b>1 543,3</b>

\*en millions d'euros

**31 DÉCEMBRE 2009**

Classe d'exposition	Expositions avant atténuation*	Expositions après atténuation*
Administrations centrales et banques centrales	395,7	395,7
Entités du secteur public	22,4	22,4
Etablissements	2 602,2	534,5
Entreprises <sup>11</sup>	1 067,8	272,7
Parts d'organismes de placement collectif	8,9	8,9
Autres expositions	121,7	69,4
<b>Total</b>	<b>4 218,7</b>	<b>1 303,6</b>

\*en millions d'euros

<sup>11</sup> La classe d'exposition « Entreprises » est composée essentiellement des expositions sur la clientèle privée et les fonds d'investissement.

Les garanties personnelles présent en considération dans le cadre des techniques d'atténuation du risque de crédit réglementaires se composent exclusivement de garanties bancaires à première demande émises essentiellement par des entités du Groupe et ce, pour un montant de 28,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les collatéraux reçus par la Banque dans le cadre des différentes techniques d'atténuation du risque de crédit sont diversifiés et de très bonne qualité. Le portefeuille de collatéraux ne présente pas de concentrations de risques de marché ou de risque de crédit.

Les tableaux ci-après reprenent la répartition des dépôts interbancaires au 31 décembre 2010 et 2009.

### 31 DÉCEMBRE 2010

Dépôts interbancaires	Montant (en millions d'euros)	Montant (en pourcentage)
Dépôts auprès de la Banque centrale du Luxembourg <sup>12</sup>	171,0	4,9
Dépôts auprès des Banques centrales belge, italienne, espagnole et portugaise <sup>12</sup>	5,7	0,2
Dépôts collatéralisés via des prises en pension	2 590,4	74,7
Dépôts non-collatéralisés	699,3	20,2
<b>Total</b>	<b>3 466,4</b>	<b>100,0</b>

### 31 DÉCEMBRE 2009

Dépôts interbancaires	Montant (en millions d'euros)	Montant (en pourcentage)
Dépôts auprès de la Banque centrale du Luxembourg <sup>12</sup>	390,9	13,5
Dépôts auprès des Banques centrales belge, italienne, espagnole et portugaise <sup>12</sup>	4,8	0,1
Dépôts collatéralisés via des prises en pension	2 250,0	77,6
Dépôts non-collatéralisés	253,9	8,8
<b>Total</b>	<b>2 899,6</b>	<b>100,0</b>

<sup>12</sup>Y inclus les réserves obligatoires.

## Risque de marché

### Définition du risque

Le risque de marché est défini comme le risque de perte découlant d'une évolution défavorable des paramètres de marché impactant négativement les positions de la Banque.

La Banque distingue trois catégories de risque de marché :

- Le risque de taux d'intérêt est le risque de perte qui résulte d'un mouvement défavorable des taux d'intérêts affectant la Banque en raison de la non-concordance entre ses actifs, ses passifs et ses engagements hors-bilan portant sur des taux et des référentiels de taux d'intérêt non-congruents ;
- Le risque de change, résultant d'une évolution défavorable du cours d'une devise et affectant la Banque en raison de la non-concordance entre ses actifs, ses passifs et ses engagements hors-bilan libellés en devises autres que la devise du capital ;
- Le risque de position sur titres, lié à l'évolution défavorable de la valeur des titres figurant dans le portefeuille-titres de la Banque.

### Gestion du risque de marché

Les trois catégories de risque de marché font l'objet d'une politique de gestion très prudente de la Banque par le biais de limites strictes et d'un dispositif de contrôles quotidiens.

En complément aux différents tests d'endurance mensuels en matière de taux d'intérêt définis par le Comité ALM de la Banque, cette dernière applique ceux définis par la circulaire CSSF 08/338 ; à savoir quantifier semestriellement l'impact sur la valeur intrinsèque du patrimoine de la Banque d'une variation à la hausse ou à la baisse de 200 points de base des courbes de taux d'intérêt en parallèle.

Au 31 décembre 2010, le résultat de ce test d'endurance était 1,6 % des fonds propres de la Banque pour l'ensemble des devises (respectivement de 0,6 % pour l'euro et de 0,8 % pour le dollar américain) ; résultat bien inférieur au seuil réglementaire de 20 % considéré comme seuil critique.

Ce très bon résultat reflète à nouveau la volonté de la Banque de limiter au strict minimum son exposition au risque de taux d'intérêt.

## Risque opérationnel

### Définition du risque

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des procédures, à des personnes, des systèmes internes ou des événements externes.

La Banque inclut le risque juridique et le risque de réputation dans cette définition dès lors qu'ils surviennent en conséquence d'un événement de risque opérationnel.

Pour des raisons de simplicité dans leur analyse et leur gestion, la Banque classe les risques opérationnels en trois catégories qu'elle a associées à la classification des types d'événements de pertes prévus par le Comité de Bâle.

Types d'événements de pertes prévus	Catégories de risque opérationnel	Définition
Pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail	Autres risques opérationnels	Pertes liées à des actes contraires aux dispositions législatives et conventions en matière d'emploi, de santé ou de sécurité, à la réparation de préjudices corporels ou à des cas de discrimination sanctionnables en vertu d'une loi ou d'un règlement ou de tout harcèlement sexuel ou moral.
Clients, produits et pratiques commerciales		Pertes liées à un manquement, non-délibéré ou par négligence, à une obligation professionnelle envers un client donné, ou à la nature ou aux caractéristiques d'un produit.
Exécution, livraison et gestion des processus		Pertes liées aux défaillances du traitement des transactions ou de la gestion des processus et aux relations avec les contreparties commerciales et les vendeurs.
Fraude interne	Fraude	Pertes liées à des actes visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre une réglementation, une loi ou des règles de la Banque.
Fraude externe		Pertes liées à des actes de tiers visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre la loi.
Dommages occasionnés aux actifs matériels	Sécurité	Pertes liées à la perte ou à l'endommagement d'actifs matériels résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres événements.
Interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes		Pertes liées à une interruption de l'activité ou au dysfonctionnement d'un système.

### Gestion du risque opérationnel

La Banque a mis en place une méthodologie en matière de gestion du risque opérationnel s'appuyant sur l'implication forte et constante du management, et de nombreuses activités de contrôle, d'information et de monitoring.

Cette méthodologie inclut, entre autres, une cartographie des risques opérationnels ainsi que des processus de collecte des incidents.

Les risques sont évalués selon deux axes : la fréquence et l'impact. Il s'agit d'estimer d'une part la survenance du risque, c'est-à-dire le nombre de fois où le risque est susceptible de se produire dans une période donnée, et d'autre part la sévérité du risque soit le coût estimé et probable du risque lorsqu'il survient. Cet impact n'est pas seulement évalué en termes monétaires : il peut s'agir d'une atteinte à l'image ou à la réputation de la Banque.

A noter que chaque risque fait l'objet de deux évaluations : une évaluation brute et une évaluation nette. Le passage de la première à la seconde se fait en prenant en compte le dispositif de contrôle interne (contrôles de premier et second niveau, procédures, etc.).

Par ailleurs, la Banque a mis en place un plan global de continuité des activités sous la responsabilité du « Business Continuity Manager ». L'objectif principal est de permettre à la Banque et aux entités qui lui sont rattachées, de fonctionner à un niveau convenu d'activité qui permette de satisfaire aux engagements qui ont été pris à l'égard des clients, même lorsque les lieux habituels de ses activités et d'hébergement des systèmes d'information essentiels ne sont plus accessibles.

Un logiciel dédié à la gestion de la continuité des affaires et des opérations, eBRP, permet de consolider toutes les informations indispensables à la continuité des activités. Plus de 500 collaborateurs, répartis aussi bien au siège à Luxembourg que dans les succursales à l'étranger, disposent d'un accès à ce logiciel.

Chaque responsable de département ou de service a désigné des équipes en charge de recenser et de documenter dans eBRP leurs processus critiques de même que leurs besoins (ressources et applications informatiques, matériel de bureau spécifique, etc.). Cette démarche constitue l'analyse d'impact sur les activités et permet de fournir les données nécessaires à la conception de stratégies appropriées de continuité d'activité.

### 3.3.6 RISQUES PILIER II

#### Introduction

Dans le cadre du pilier II, en complément des risques décrits ci-avant sous le pilier I, la Banque a mis en place un processus d'identification, de quantification, de gestion et de reporting de tous les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée.

Ces risques sont pour l'essentiel :

- Le risque de liquidité ;
- Le risque stratégique ;
- Le risque d'affaires ;
- Le risque de réputation ;
- Le risque juridique ;
- Le risque de compliance ;
- Le risque de concentration ;
- Le risque résiduel ;
- Le risque macro-économique et réglementaire ;
- Le risque pays ;
- Le risque de règlement/livraison.

La méthodologie adoptée par la Banque pour quantifier les besoins en fonds propres internes se fonde principalement sur les mesures du régime réglementaire du ratio de solvabilité du pilier I augmentées de corrections prudentes telles que résultant de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes.

#### Tests d'endurance

Dans un souci permanent de pérennisation de ses activités et des intérêts de ses clients, la Banque a développé un ensemble de scénarios de crise extrême mais plausible, combinant des chocs idiosyncratiques et systémiques.

Ces différents scénarios permettent à la Banque de tester sa capacité de résistance aux chocs et de s'assurer qu'elle dispose des fonds propres adéquats. Les hypothèses de ces différents scénarios de crise sont réévaluées régulièrement. En outre, la Banque réalise des tests de résistance inverses («reverse stress testings»).



BANQUE PRIVÉE  
EDMOND DE ROTHSCHILD  
EUROPE

[www.groupedr.eu](http://www.groupedr.eu)